

**CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Montréal, le 29 juin 2010

HÉMA-QUÉBEC
4045, boulevard Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

«L'EMPLOYEUR»

et

**SYNDICAT DES ASSISTANTS (ES)
TECHNIQUES DE LABORATOIRE DE
HÉMA-QUÉBEC (CSN)**
Accréditation : AM-1003-0451
4045, boulevard Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

«LE SYNDICAT»

**DÉCISION DU CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
(articles 111.0.18 et 111.0.19 du Code du travail)**

Le Conseil est composé de M^e Françoise Gauthier, vice-présidente, ainsi que de M^{me} Édith Keays, Mme Anne Parent, M. Daniel Villeneuve et M^e Judith Lapointe, membres.

- [1] Le 21 mai 2008, le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 512-2008 assujettissant les parties à l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.
- [2] Le 22 juin 2010, le Conseil a reçu du Syndicat un avis indiquant son intention de recourir à la grève à compter de 0 h 01 le 6 juillet 2010 pour une période de 48 heures.
- [3] Le Syndicat a également joint à son avis la liste des services essentiels qu'il entendait maintenir lors de cette grève.

- [4] Conformément à l'article 111.0.18 du Code du travail, les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir lors d'une grève. Le Conseil a donc convoqué les parties à une rencontre de médiation.
- [5] À l'issue de la médiation tenue le 29 juin 2010, les parties ont conclu une entente sur les services essentiels.
- [6] Suivant l'article 111.0.19 du Code du travail, il appartient maintenant au Conseil d'évaluer la suffisance des services proposés à cette entente.

PROFIL

- [7] Héma-Québec a pour mission de fournir à la population québécoise des composantes, des dérivés et des substituts sanguins sécuritaires de qualité optimale et en quantité suffisante afin de répondre aux besoins des hôpitaux.
- [8] Pour ce faire, Héma-Québec organise des collectes de sang partout au Québec. Il offre de plus une expertise reconnue et des services spécialisés en immuno-hématologie.
- [9] Héma-Québec compte un établissement à Montréal et un autre à Québec. Il y a également trois centres permanents de donneurs, soit deux à Montréal et un à Québec.
- [10] Héma-Québec, c'est quelque 2000 collectes de sang, près de 300 000 donateurs de sang par année, 16 000 partenaires bénévoles et plus de 485 000 produits sanguins livrés annuellement aux hôpitaux du Québec pour subvenir aux besoins des malades.
- [11] Héma-Québec emploie 1348 personnes dont 5 médecins et 451 professionnels : emplois techniques, de soutien et employés cadres. Les 892 salariés syndiqués sont représentés par quatre syndicats à Québec et cinq à Montréal.
- [12] Le Syndicat faisant l'objet de la présente décision représente 128 assistants techniques de laboratoire qui effectuent l'ensemble des activités de traitement, de conditionnement, d'identification, d'emballage et de préparation pour la livraison des produits sanguins auprès des hôpitaux de toute la province. Ils doivent effectuer les travaux de transformation et de conditionnement des produits à l'intérieur de délais très serrés (de 8 à 24 heures après la collecte du don) à défaut de quoi le produit ne peut plus être utilisé et doit être détruit.

- [13] Le travail d’approbation et de support de ces employés est assuré par 8 assistants techniques responsables.
- [14] Il y a aussi 2 postes d’auxiliaires de laboratoire qui assurent notamment la préparation des équipements, les solutions d’analyse et l’entretien des lieux de travail.
- [15] Il est important de souligner que l’inventaire minimum des produits sanguins à maintenir afin d’assurer un approvisionnement constant à la population est de 6 jours. Il est également nécessaire de spécifier que certains des produits critiques distribués par Héma-Québec, comme les plaquettes, ont une durée de vie d’à peine 5 jours, incluant la période d’analyse et de libération des produits. Cette situation fait en sorte que toute interruption des activités, même pour une période aussi courte que 48 heures, peut devenir critique pour la suite des traitements de certains patients et de leur survie.
- [16] Enfin, il est utile de rappeler qu’à certaines périodes de l’année (comme en été, lors de la période des fêtes et de longs congés) Héma-Québec doit effectuer une gestion très serrée de ses inventaires et faire des appels spéciaux à la population afin de les inciter à donner du sang.
- [17] L’ensemble des activités effectuées par les employés est déterminant pour la vie des patients des hôpitaux qui dépendent des produits distribués par Héma-Québec qui est le fournisseur exclusif sur l’ensemble du territoire québécois.

MOTIFS DE LA DÉCISION

- [18] Il s’agit de la quatrième grève exercée par le Syndicat dans le cadre des négociations en cours pour le renouvellement de leur convention collective. En effet, les 3 mai, 21 mai et 10 juin 2010, le Conseil a déclaré suffisants les services essentiels proposés par les parties en considération de grèves d’une durée de 24 heures, 48 heures et 5 jours respectivement.
- [19] La grève maintenant annoncée par le Syndicat est d’une durée de 48 heures, soit les 6 et 7 juillet 2010. À l’instar des grèves précédentes, les parties ont prévu les horaires de travail de chacun des salariés ainsi que le temps de grève qu’ils peuvent exercer.

- [20] Le Conseil constate que tous les salariés habituellement en fonction pendant un quart de travail seront présents et travailleront une partie de leur temps normalement travaillé suivant les pourcentages prévus aux tableaux.
- [21] Le Syndicat s'engage aussi à maintenir le libre accès des personnes aux sites désignés, de même qu'à ne pas faire de piquetage ni de vandalisme. Le Conseil, dans le cadre de sa juridiction, comprend que de tels comportements ne devront nuire en aucun temps à l'accomplissement des services essentiels convenus, ni limiter le libre accès.
- [22] Dans leur entente, les parties emploient l'expression « au besoin ». Le Conseil interprète cette expression comme signifiant que, chaque fois que l'Employeur réclame des services prévus à l'entente, le Syndicat doit répondre promptement et sans délai à cette demande.
- [23] On retrouve également à l'entente l'expression « personnel qualifié ». Le Conseil comprend qu'il s'agit de salariés qui effectuent normalement le travail requis par l'Employeur.
- [24] L'entente contient également une clause de situations d'urgence. Le Conseil comprend que, dans l'éventualité où survient une situation exceptionnelle et urgente non prévue par l'entente, le Syndicat s'engage à fournir, à la demande de l'Employeur et selon les besoins, le personnel nécessaire pour faire face à cette situation.
- [25] Enfin, les parties précisent certaines modalités d'application des services essentiels telles que la désignation des responsables respectifs et les libérations syndicales. Les parties s'engagent en outre à ce que soient assurés les remplacements de personnel qualifié afin de répondre aux obligations découlant de l'entente.
- [26] **PAR CONSÉQUENT, après examen de l'entente du 29 juin 2010 et en tenant compte des précisions apportées, le Conseil :**
- [27] **DÉCLARE** que les services essentiels qui y sont prévus, avec les précisions apportées dans la présente décision, sont suffisants pour que la santé ou la sécurité de la population ne soit pas mise en danger;

[28] **DÉCLARE**

que les services essentiels à fournir pendant la grève sont ceux énumérés dans leur intégralité à l'entente du 29 juin 2010, annexée à la présente décision, comme si ici tout au long récités;

[29] **RAPPELLE**

aux parties qu'advenant des difficultés quant à la mise en application de l'entente sur les services essentiels, elles doivent en faire part à la médiatrice du Conseil dans les plus brefs délais afin que celle-ci puisse leur fournir l'aide nécessaire et, s'il y a lieu, en saisir le Conseil.

LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

(s) Françoise Gauthier

M^e Françoise Gauthier, vice-présidente

**ENTENTE INTERVENUE CONCERNANT LES SERVICES
ESSENTIELS POUR LES 6 ET 7 JUILLET 2010 ENTRE :**

**HÉMA-QUÉBEC
ci-après «L'Employeur »**

Et

**LE SYNDICAT DES ASSISTANTS(ES) TECHNIQUES DE LABORATOIRE D'HÉMA-QUÉBEC
(CSN)
ci-après «Le Syndicat »**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret qui est entré en vigueur le 21 mai 2008 portant le numéro 512-2008;

ATTENDU QUE l'Employeur a été identifié comme étant une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés ou d'organes humains destinés à la transplantation, qui doit maintenir les services essentiels en cas de grève ;

ATTENDU QUE le Syndicat a signifié un avis de grève en date du 22 juin 2010;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les services essentiels devant être fournis de 00 h 01 le 6 juillet pour deux (2) jours, les 6 et 7 juillet 2010.

IL EST CONVENU QUE :

1. Conformément aux dispositions du Code du travail, la présente constitue une entente sur les services essentiels à être maintenue lors de l'exercice du droit de grève par le Syndicat, à la condition qu'elle soit signée par les deux parties;
2. Les tableaux annexés font partie intégrante de la présente entente;
3. Les services essentiels devant être fournis par le Syndicat en date des 6 et 7 juillet 2010, sont ceux indiqués dans les tableaux ci-joints;
4. Les services essentiels sont fournis par cent (100 %) pour cent des personnes salariées habituellement au travail en fonction des pourcentages de leur prestation de travail telle que précisé aux tableaux annexés;
5. Le Syndicat s'engage à ne pas faire de piquetage ni vandalisme ni placer d'autocollants sur les propriétés de l'Employeur et à maintenir le libre accès à

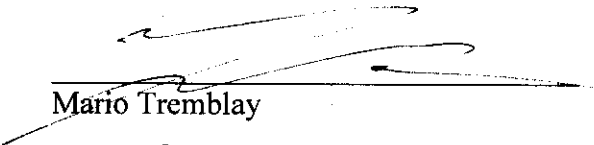
l'établissement de Montréal, aux Globule centres des donneurs de sang ainsi que les différents sites des collectes mobiles;

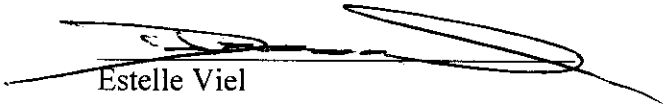
6. Héma-Québec désigne Gilles Lebel et le Syndicat désigne Estelle Viel et René Berthelet lequel reçoit des libérations syndicales afin de traiter toutes questions concernant le déroulement des activités les 6 et 7 juillet 2010;
7. Nonobstant ce qui précède, le Syndicat règle toutes situations d'urgence;
8. Le Syndicat s'engage à fournir, au besoin, tout le personnel qualifié et requis par l'Employeur et nécessaire pour répondre aux obligations ci-dessus mentionnées;
9. Les parties s'assurent que les remplacements de personnel qualifié soient comblés afin de répondre aux obligations ci-dessus mentionnées.

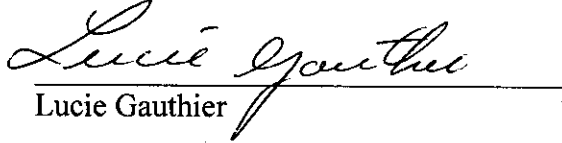
EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL CE 29^{ième} DU MOIS DE JUIN 2010.

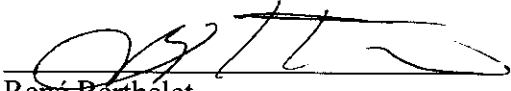
HÉMA-QUÉBEC

SYNDICAT DES ASSISTANTS(ES)
TECHNIQUES DE LABORATOIRE
D'HÉMA-QUÉBEC (CSN)


Mario Tremblay


Estelle Viel


Lucie Gauthier


René Berthelet


Nadine Thériault

Horaires des laboratoires de Montréal du 05 juillet au 11 juillet 2010

T-Laboratoires Montréal

mardi 06 juillet						
Début-Fin	Nom	St.	For	Co		
QUART DE NUIT						
T-Expédition Montréal						
Gestion des produits Montréal						
Assistant technique de labo						
23:15-07:15	Mi. Anicet Tehe	DI	FI	FO	90% 39 mins même temps Ra. Martel	
23:15-07:15	Na. Bélanger	TC			90% 39 mins	
23:15-07:15	Je. Kingsley	DI			90% 39 mins	
23:15-07:15	Ra. Martel	TC	FO	FO	90% 39 mins même temps Mi.Anicet Tehe.	
T-Transformation Montréal						
Préparation composants sanguins Montréal						
Assistant technique de labo						
23:00-07:00	Jé. Laroche	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Li. Jeler Flore	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Mo. Ennakhili	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Ma. Daunais	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Fa. Fortin	TC			90% 39 mins	
Assistant technique responsable						
23:00-07:00	Cl. Ouellette	TC			90% 39 mins	
Centrifugation tubes Montréal						
Assistant technique de labo						
QUART DE JOUR						
T-Expédition Montréal						
Gestion des produits Montréal						
Assistant technique de labo						

52 B

15
J.P.

07:15-15:15	Ra. Rejeb	DI	FI	FO	90% 39 mins même temps Sy. Labrecque après 10h30	
07:15-15:15	An. Lupu	TP			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	So. Larouche	DI			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Na. Aubut	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Gi. Charles	DI			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Su. Savoie	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Ma. Tannier	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Re. Berthelet	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Pi. Babin	TC				
Assistant technique responsable						
07:15-15:15	Sy. Labrecque	TC	FO	FO	90% 39 mins même temps Ra. Rejeb après 10h30	
T-Transformation Montréal						
Préparation composants sanguins Montréal						
Assistant technique de labo						
07:00-15:00	Ya. Tout-Puissant	DI			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Al. Loufi	DI			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ca. Gagnon	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Fr. Lachapelle	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Sa. Gaudreault	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ar. Desharnais	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ma. Chenevert	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Sy. Giasson	DI			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ra. Lamontagne	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Sy. Talbot	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Li. Végiard	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
Assistant technique responsable						
QUART DE SOIR						
T-Expédition Montréal						
Gestion des produits Montréal						

3 2 1

2 1 2

Assistant technique de labo						
15:15-23:15	Jo. Tardif	TC			90% 39 mins après 18h00	avoir réserve
15:15-23:15	Ma. Gignac	TC			90% 39 mins après 18h00	avoir réserve
T-Transformation Montréal						
Préparation composants sanguins Montréal						
Assistant technique de labo						
15:00-23:00	Fe. Yahiaoui	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
15:00-23:00	Mi. Arsenault	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Lu. Veronica Nistor	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Ca. Michailiuk	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Mu. Azzouzi	TC	FO	FL	90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Be. Massan Gaba	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Mo. Pépin	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Lo. Charbonneau	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Vi. Champagne	TC	FI	FO	90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	La. Mupenda	DI			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ha. Zaouche	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ma. Lefebvre	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ya. Joutel	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Li. Feng	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ma. Deschamps	DI			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
Assistant technique responsable						
15:00-23:00	Ji. Tremblay	TC			90% 39 mins	
Centrifugation tubes Montréal						
Assistant technique de labo						
15:00-23:00	An. Szczygiel	TC			90% 39 mins avant 20h00	

3

KB

AA
L.J.

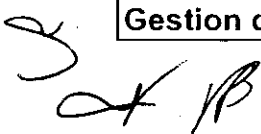
Horaires des laboratoires de Montréal du 05 juillet au 11 juillet 2010
T-Laboratoires Montréal

mercredi 07 juillet						
Début-Fin	Nom	St.	For	Co		
QUART DE NUIT						
T-Expédition Montréal						
Gestion des produits Montréal						
Assistant technique de labo						
23:15-07:15	Mi. Anicet Tehe	DI	FI	FO	90% 39 mins même temps Jo De Repentigny	
23:15-07:15	Na. Bélanger	TC			90% 39 mins	
23:15-07:15	Je. Kingsley	DI			90% 39 mins	
23:15-07:15	Jo. De Repentigny	TP	FO	FO	90% 39 mins même temps Mi.Anicet Tehe.	
T-Transformation Montréal						
Préparation composants sanguins Montréal						
Assistant technique de labo						
23:00-07:00	Jé. Laroche	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Li. Jeler Flore	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Mo. Ennakhili	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Ma. Daunais	TC			90% 39 mins	
23:00-07:00	Fa. Fortin	TC			90% 39 mins	
Assistant technique responsable						
23:00-07:00	Cl. Ouellette	TC			90% 39 mins	
Centrifugation tubes Montréal						
Assistant technique de labo						
QUART DE JOUR						
T-Expédition Montréal						
Gestion des produits Montréal						
Assistant technique de labo						

↖
L.G.

3
2
18

07:15-15:15	Ra. Rejeb	DI	FI	FO	90% 39 mins même temps Sy. Labrecque après 10h30	
07:15-15:15	So. Larouche	DI			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Na. Aubut	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Gi. Charles	DI			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Su. Savoie	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Ma. Tannier	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Re. Berthelet	TC			90% 39 mins après 10h30	
07:15-15:15	Pi. Babin	TC			90% 39 mins après 10h30	
Assistant technique responsable						
07:15-15:15	Sy. Labrecque	TC	FO	FO	90% 39 mins même temps Ra. Rejeb après 10h30	
T-Transformation Montréal						
Préparation composants sanguins Montréal						
Assistant technique de labo						
07:00-15:00	Ya. Tout-Puissant	DI			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Al. Louffi	DI			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Mé. Deschamps	DI			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ca. Gagnon	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Fr. Lachapelle	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Sa. Gaudreault	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ar. Desharnais	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ma. Chenevert	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Ra. Lamontagne	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Sy. Talbot	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
07:00-15:00	Li. Végiard	TC			80% 78 mins (heures à déterminer selon les priorités de la production)	
Assistant technique responsable						
QUART DE SOIR						
T-Expédition Montréal						
Gestion des produits Montréal						





Assistant technique de labo						
15:15-23:15	Fe. Nistor	DI		BO	80% 78 mins	
15:15-23:15	Jo. Tardif	TC			90% 39 mins après 18h00	avoir réserve
15:15-23:15	Ma. Gignac	TC			90% 39 mins après 18h00	avoir réserve
T-Transformation Montréal						
Préparation composants sanguins Montréal						
Assistant technique de labo						
15:00-23:00	Mi. Arsenault	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
15:00-23:00	Vi. Champagne	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Mu. Azzouzi	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Be. Massan Gaba	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Mo. Pépin	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Lo. Charbonneau	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
16:00-00:00	Fe. Yahiaoui	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ha. Zaouche	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ma. Lefebvre	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ya. Joutel	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Li. Feng	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Lu. Veronica Nistor	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
17:00-01:00	Ca. Michailiuk	TC			90% 39 mins 2 à la fois maximum	
Assistant technique responsable						
15:00-23:00	Ji. Tremblay	TC			90% 39 mins	
Centrifugation tubes Montréal						
Assistant technique de labo						
15:00-23:00	An. Szczygiel	TC			90% 39 mins avant 20h00	

[Signature]

[Signature]